

L'État soutiendra financièrement les lignes aériennes intérieures

La construction de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) n'étant pas à l'ordre du jour, Elisabeth Borne, la ministre des Transports, a annoncé une série de mesures pour soutenir les déplacements en avion à l'intérieur du territoire français.

Développer le transport aérien, une alternative à la construction de LGV, trop chères

Après avoir vanté le faible impact environnemental résultant de l'exploitation des LGV Paris-Bordeaux et Paris-Rennes, inaugurées en juillet 2017, Elisabeth Borne, la ministre des transports, semble être bien décidée à faire mentir la SNCF qui, avec son slogan lancé en 2010, ambitionne de « vous faire préférer le train ». Tel semble en tout cas être l'esprit de la « Stratégie nationale du transport aérien 2025 », dévoilée lors de la clôture des Assises nationales du transport aérien le 8 mars 2019.

Pour la ministre, les lignes aériennes intérieures « constituent une alternative pour répondre rapidement, au moins en partie, à des besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits sans construire de nouvelles infrastructures routières ou ferroviaires ». En d'autres mots, les Français ont bien besoin de transports, mais à l'heure actuelle, construire de nouvelles lignes ferroviaires n'est pas une option. Et, mathématiquement parlant, c'est vrai : la construction d'une LGV coûtera des milliards d'euros aux finances publiques, tandis que les aides que l'État va octroyer aux compagnies aériennes assurant des liaisons intérieures se chiffreront en millions d'euros.

L'État financera davantage le fonctionnement des aéroports

Par ailleurs, la ministre estime que le maintien de lignes aériennes intérieures « permet le désenclavement de certains territoires ». Dès la fin 2018, l'État soutient en effet financièrement les liaisons Tarbes-Paris et Agen-Paris. Et en février 2019, des conventions de délégation de service public ont été signées pour les liaisons Limoges-Paris et Limoges-Lyon. Ces nouvelles aides au bénéfice des « lignes d'aménagement du territoire » se chiffreront à 15 millions d'euros supplémentaires.

Afin de rendre le transport aérien plus attractif, Elisabeth Borne a également annoncé une diminution de la taxe d'aéroport (TAP), cette taxe incluse dans le prix de tous les billets et qui rémunère les gestionnaires des aéroports. En la prenant en partie en charge à hauteur de 118 millions d'euros, l'État espère que les compagnies aériennes répercuteront cette diminution de leurs coûts sur les prix des billets.